

De : [Odile MAURIN Handi-social](#)
A : ["BOLZAN Jean-Jacques"; ALVES Christophe; BOLZAN Jean-Jacques; LATTES Jean-Michel; YVENAT Frédérique](#)
Cc : [Mairie Toulouse Christophe ALVES; Mairie Toulouse Jean-Michel LATTES; Mairie Toulouse Frédérique YVENAT; CIAH31](#)
Objet : RE: Utilisation abusive et illégale de l'espace public par la terrasse de la Villa Tropezienne, autorisé par la mairie selon Gleize ?
Date : dimanche 1 octobre 2017 13:55:00
Pièces jointes : [IMG_3445.JPG](#)
[Data.Toulouse-metropole_171001_carte_Zones_rencontres_et_rue_d'austerlitz.JPG](#)
[MairieTlse_170927_Bolzan_rép à HS_plainte_18sept_sur_terrasse_Villa_Tropézienne.pdf](#)

Copie au CIAH 31

Bonjour Monsieur le maire,

J'ai bien reçu votre courrier (PJ) dont je vous remercie.

Néanmoins, permettez-moi d'avoir une analyse différente de la situation.

Tout d'abord, et sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu sur place d'indication confirmant que **la rue d'Austerlitz a le statut officiel de zone de rencontre : de plus, la rue d'Austerlitz n'apparaît pas sur le plan interactif avec le filtre Zones de rencontre de l'Opendata que vous m'avez aimablement indiqué (voir PJ).**

D'autre part, vous justifiez une dérogation accordée en vous basant sur une « nouvelle réglementation du 21 juillet 2016 » alors que l'arrêté autorisant la terrasse mentionne lui : « Vu l'arrêté du 24 avril 2017, modifiant le règlement fixant les règles d'occupation du domaine public de la Ville de Toulouse du 21 juillet 2016 » mais vous ne fournissez aucun des 2 arrêtés à l'appui de votre réponse.

Surtout je ne vous apprends rien en vous disant **qu'un arrêté municipal ne peut en aucun cas déroger à la réglementation existante** et en l'occurrence à l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, qui ne semble pas autoriser votre dérogation.

Sur le fonds, si vous considérez que la chaussée de la rue d'Austerlitz est suffisamment sécurisée pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite, y compris des personnes en situation de handicap qui se déplacent en fauteuil roulant ou avec des déambulateurs, je vous invite à déplacer la terrasse de la Villa tropézienne sur cette même chaussée et à restaurer un passage conforme sur le trottoir.

En effet, je trouve **particulièrement dangereux de nous proposer de circuler sur la chaussée**, alors qu'il est difficile de faire se croiser une personne en fauteuil roulant et un véhicule dans cette rue. Et encore plus si l'on veut faire circuler une personne en fauteuil roulant et son accompagnant valide, sans risque au moment du croisement d'un véhicule, qu'il vienne de face ou par l'arrière.

Par ailleurs, je vous invite à me justifier en droit et à me fournir les textes réglementaires qui vous autorisent à ne pas respecter la largeur de passage minimum d'1,40 m sur le trottoir, y compris s'agissant d'une zone de rencontre, qui à ma connaissance n'est pas assimilée à un trottoir.

À défaut, je vous prie de retirer de toute urgence l'autorisation donnée à la Villa tropézienne, et sans attendre le 31 octobre date de la fin de l'autorisation. Ainsi qu'aux autres établissements qui pourraient être concernés par une dérogation de ce type.

Merci de m'indiquer de toute urgence si je dois vous interpellier officiellement par voie de lettre recommandée avec mise en demeure de rétablir une circulation normale, conforme à la réglementation et sans danger pour les personnes que je représente.

Bien cordialement.

Odile MAURIN

Tél : 06 68 96 93 56 (11h à 21h uniquement)

Mail : odilemaurin@handi-social.fr

Présidente d'HANDI-SOCIAL (association de défense des droits des personnes malades et/ou handicapées) :

<http://www.handi-social.fr> et <http://v2.handi-social.fr/>,

HANDI-SOCIAL 6 chemin du Mirail 31100 TOULOUSE sur RDV uniquement

Association membre du CIAH31 (Collectif InterAssociatif Handicaps du 31) : <http://v2.handi-social.fr/ciah31.html>

du Comité d'Entente Régional Occitanie des associations représentatives des personnes handicapées :

<http://comiteententeregionalmp.eklablog.com/>

et administrateur de la CHA Coordination Handicap et Autonomie : <http://coordination-handicap-autonomie.com/>

Mon blog d'actualités : <http://odilesolidaireetcombative.blogspot.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/Odile31>

Twitter : @odile31

Google + : <https://plus.google.com/u/0/+OdileMAURIN/>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/odile-maurin-b0254953>

pour soutenir Handi-Social à partir de 10€ par an (possibilité de règlement en ligne) :

<https://www.helloasso.com/associations/handi-social/adhesions/adhesion-handi-social>



Ai-je vraiment besoin d'imprimer ce mail ?

De : PEIXOTO Yohan [<mailto:Yohan.PEIXOTO@mairie-toulouse.fr>] **De la part de** BOLZAN Jean-Jacques

Envoyé : mercredi 27 septembre 2017 09:41

À : odilemaurin@handi-social.fr

Objet : RE: Utilisation abusive et illégale de l'espace public par la terrasse de la Villa Tropezienne, autorisé par la mairie selon Gleize ?

Bonjour,

En réponse à votre courriel en date du 18 septembre 2017, je vous adresse en pièce-jointe un courrier de Monsieur Jean-Jacques BOLZAN, Adjoint au Maire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Cordialement,

Secrétariat de Jean-Jacques BOLZAN

Adjoint au Maire

Conseiller Métropolitain

Conseiller Régional

Mairie de Toulouse

Tél : 05.67.73.83.48

jean-jacques.bolzan@mairie-toulouse.fr

De : Odile MAURIN Handi-social [<mailto:odilemaurin@handi-social.fr>]

Envoyé : lundi 18 septembre 2017 10:48

À : BOLZAN Jean-Jacques

Objet : Utilisation abusive et illégale de l'espace public par la terrasse de la Villa Tropezienne, autorisé par la mairie selon Gleize ?

Monsieur le maire,

Je viens vous alerter et vous interpeller sur une situation d'utilisation abusive et illégale de l'espace public par une terrasse du restaurant la Villa tropézienne située rue d'Austerlitz.

Vous constaterez avec les photos en pièce jointe qu'il ne subsiste pas un espace disponible de passage d'1,40 m comme le prévoit la réglementation. En plus, mon fauteuil ne passe même pas entre les potelés et le meuble décoratif du bout de terrasse. Ce qui m'a obligé à interpeller le patron de cet établissement Monsieur Gleize, qui a bien volontiers déplacé le mobilier le temps que je passe. Ce dernier m'a expliqué que j'étais autorisée à circuler sur la chaussée pour contourner le problème : alors que la rue n'est pas fermée à la circulation, je trouve scandaleux qu'on oblige de fait les personnes en fauteuil, les poussettes et les déambulateurs, à circuler sur la chaussée au risque de se faire renverser par une voiture. D'autant plus dans le contexte d'une rue étroite.

Le problème c'est que ce monsieur me dit qu'il a une autorisation de la mairie pour installer ainsi sa terrasse du fait des travaux qu'il y a sur le marché Victor Hugo. J'ai constaté qu'il a 2 terrasses, une le long de l'établissement, terrasse qui gêne et qui est en cause, et une de l'autre côté de la rue, qui elle ne pose pas de problème.

Je souhaite donc avoir une confirmation concernant cette autorisation qui aurait été donnée : est-ce bien le cas ?

En tout état de cause, je vous demande de veiller de toute urgence au respect de la réglementation afin d'éviter des mises en danger.

En vous remerciant par avance de votre diligence.

Bien cordialement.

Odile MAURIN

Tél : 06 68 96 93 56 (11h à 21h uniquement)

Mail : odilemaurin@handi-social.fr

Présidente d'HANDI-SOCIAL (association de défense des droits des personnes malades et/ou handicapées): <http://www.handi-social.fr> et <http://v2.handi-social.fr/>,

HANDI-SOCIAL 6 chemin du Mirail 31100 TOULOUSE sur RDV uniquement

Association membre du CIAH31 (Collectif InterAssociatif Handicaps du 31) : <http://v2.handi-social.fr/ciah31.html>
du Comité d'Entente Régional Occitanie des associations représentatives des personnes handicapées :
<http://comiteententeregionalmp.eklablog.com/>
et administrateur de la CHA Coordination Handicap et Autonomie : <http://coordination-handicap-autonomie.com/>
Mon blog d'actualités : <http://odilesolidaireetcombative.blogspot.com/>
Facebook : <https://www.facebook.com/Odile31>
Twitter : @odile31
Google + : <https://plus.google.com/u/0/+OdileMAURIN/>
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/odile-maurin-b0254953>

pour soutenir Handi-Social à partir de 10€ par an (possibilité de règlement en ligne) :
<https://www.helloasso.com/associations/handi-social/adhesions/adhesion-handi-social>



Ai-je vraiment besoin d'imprimer ce mail ?